



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 68234

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la circulation « d'euros clandestins » en Autriche. En effet, la Banque centrale autrichienne a sanctionné une banque qui les aurait mis en service avant le 15 décembre 2001. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer si une telle situation s'est produite en France et de lui préciser les sanctions encourues dans une telle hypothèse.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68234

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6130